

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Vérification de la liste des consultants non admissibles, b) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, c) Le curriculum vitae du consultant incluant les études et expériences en lien avec la consultation, d) note de compréhension ne dépassant pas 5 pages, e) l'offre financière prenant en compte tous les couts associés à la consultation.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	A. EDUCATION	10 points	70%
	Doctorat : 10 points Maitrise : 7 points Licence : 3 points Dans les domaines en lien avec la consultation (gestion d'entreprises, gestion, gestion de projets, économie, agroéconomie, planification, etc.) tels qu'indiqués dans les TDR.		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points	
	Expérience dans la gouvernance locale, développement communautaire participatif et renforcement des capacités : Licence+15 ans, Maitrise+12 ans ou doctorat+5 ans : 10 points Licence+10-15 ans, Maitrise+7-12 ans ou doctorat+ 3-5 ans : 5 points Autres : 0 point		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	30 points	
	Expérience dans la planification, la création, la gestion et/ou l'évaluation de micros, petites et moyennes entreprises : 12 ans et plus ou 7 missions : 10 points 7 à 12 ans ou 5 missions : 7 points 5 à 7 ans ou 3 missions : 3 points Autres : 0 point	10	
	Expérience dans le montage de plans d'affaires, l'organisation de concours de plans d'affaires, la fourniture d'assistance technique ou de coaching à des initiatives ou entreprises locales : 12 ans et plus ou 7 missions : 10 points 7 à 12 ans ou 5 missions : 7 points 5 à 7 ans ou 3 missions : 3 points Autres : 0 point	10	

	Expérience dans le développement et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités d'entreprises : 12 ans et plus ou 7 missions : 10 points 7 à 12 ans ou 5 missions : 7 points 5 à 7 ans ou 3 missions : 3 points Autres : 0 point	10	
	D. COMPRÉHENSION DES TDR ET QUALITÉ DE LA PROPOSITION	20 points	
	Qualité globale de la proposition : 5 points Compréhension des TDR, adéquation de la méthodologie /approche proposée, cohérence de la proposition : 15 points		
	POINT MAXIMAL DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)	70	
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30	30%
	CRITERE D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = y (\mu/z)$ Où : p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		

NB : Seules les expériences professionnelles réalisées à partir de la fin des études de licence seront considérées. Les références en lien avec la consultation seront vérifiées.